



Angoulême, le 20 février 2020

## **RECTIFICATIF**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **Cités éducatives : l'État alloue 528 000 euros pour les quartiers prioritaires d'Angoulême entre 2020 et 2022**

- - - - -

Ce 20 février 2020, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, et le ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, ont dévoilé les enveloppes budgétaires allouées aux 80 territoires labellisés « Cité éducative », parmi lesquels figure Angoulême.

Pour la période 2020-2022, les quartiers de Bel-Air-Grand-Font et de Basseau-Grande-Garenne, déjà reconnus « quartiers de reconquête républicaine » et bénéficiaires d'un projet de rénovation urbaine, vont en outre se voir attribuer 176 000 euros par an pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, et ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes.

Les plans d'actions seront déployés en partenariat avec les collectivités, et principalement la ville d'Angoulême, mobilisée sur ce dossier depuis l'origine, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels et associatifs.

*Élément central de la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires souhaitée par le Président de la République, le programme des Cités éducatives vise à renforcer des prises en charges éducatives pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles. L'objectif : accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, de 0 à 25 ans, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.*

*À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs – services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants – dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux.*

*Au niveau national, après un fonds d'amorçage de 8 millions d'euros en 2019, le ministère de la ville délèguera, dès 2020 et pendant trois ans, près de 30 millions d'euros par an. Ces montants en font le programme le plus ambitieux en matière de politique envers les quartiers prioritaires depuis le lancement des programmes de rénovation urbaine en 2003 et 2014.*

#### **Pour en savoir plus sur le dispositif des cités éducatives :**

- [liste des Cités éducatives et quartiers](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-09/2019.09.05_jd_citeseducatives_listecommunes.pdf)
- [dossier de presse national actualisé](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-09/2019.09.05_jd_dp_citeseducatives.pdf)